

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 3 septembre 2019, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 26

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, mentionne aux personnes présentes que M. Maxime Larouche a été assermenté et a commencé ses fonctions de conseiller municipal le 16 juillet 2019, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 2 juillet, 22 juillet et du 19 août 2019
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 2 juillet, 22 juillet et du 19 août 2019
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
 - 6.1. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation
 - 6.2. Ville d'Alma - Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation
 - 6.3. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / FDT – Partage d'une ressource en loisirs
 - 6.4. Scierie Lachance 2015 et Technologie Forestière R.C.T.F. inc. / Invitation au souper bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
7. Demande d'aide financière et d'utilisation de locaux
 - 7.1. Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.
 - 7.2. Groupe de soutien de St-Nazaire inc.
8. Administration
 - 8.1. Adoption du plan de sécurité civile
 - 8.2. Adoption du règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes
 - 8.3. Vente du terrain n°31 du quartier Boréal

- 8.4. Octroi de mandat à Stantec pour la mise à jour des plans du quartier Boréal
- 8.5. Congrès de la FQM 2019
- 8.6. Signature d'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable pour le quartier Bouchard de la municipalité de Saint-Nazaire par la ville d'Alma – Autorisation de signature
- 8.7. Signature d'une offre d'achat pour un terrain sur la route 172 Ouest (cadastre no 5 682 885)
- 8.8. Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation
- 8.9. Signature d'une entente avec Construction ML
- 8.10. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Festival L.M. Country
- 8.11. Motion de félicitations au Groupe de Soutien de Saint-Nazaire
- 8.12. Motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de la 1^{re} édition du Tournoi de baseball des Bombes de Saint-Nazaire
- 9. Affaires nouvelles
 - a)
 - b)
- 10. Vœux de sympathie
- 11. Rapport des comités
- 12. Mot du maire
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

19-157

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 JUILLET, 22 JUILLET ET DU 19 AOÛT 2019

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

19-158

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 2 juillet, 22 juillet et du 19 août 2019 est approuvée.

Acceptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 JUILLET, 22 JUILLET ET DU 19 AOÛT 2019

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Rollande Côté

19-159

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que les procès-verbaux des séances des 2 juillet, 22 juillet et du 19 août 2019 sont adoptés.

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de juillet 2019

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Maxime Larouche

19-160

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 199 783,15 \$ pour le mois de juillet 2019 est approuvé.

Acceptée

5.2. Adoption des déboursés d'août 2019

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

19-161

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 545 592,26 \$ pour le mois d'août 2019 est approuvé.

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est informe la municipalité qu'une résolution a été adoptée afin de demander au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel, d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été priorisées dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière.

6.2. Ville d'Alma - Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation

La ville d'Alma informe la municipalité qu'une résolution a été adoptée afin de demander au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel, d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été priorisées dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière.

6.3. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / FDT – Partage d'une ressource en loisirs

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est informe la municipalité qu'elle lui versera une aide financière de 16 689 \$ via le fonds de développement des territoires pour soutenir le projet de partage d'une ressource en loisirs pour les municipalités de Saint-Nazaire et d'Hébertville-Station.

6.4. Scierie Lachance 2015 et Technologie Forestière R.C.T.F. inc. / Invitation au souper bénéfique de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

Scierie Lachance 2015 et Technologie Forestière R.C.T.F. inc. invite les membres du conseil au souper bénéfique de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean.

6.5. Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma

La Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma demande la permission à la municipalité de tenir un arrêt routier sur son territoire le jeudi 24

octobre 2019 dans le cadre de sa campagne de financement 2019-2020.

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. demande une aide financière à la municipalité pour l'impression des calendriers annuels 2020-2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Charles Lapointe

19-162

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. pour l'impression des calendriers 2020.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 3 septembre 2019 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.2. Groupe de soutien de St-Nazaire inc.

ATTENDU QUE le Groupe de soutien de St-Nazaire inc. a déposé une demande d'utilisation du Rondin pour célébrer le 25^e anniversaire de l'Oasis des bâtisseurs qui aura lieu le 26 octobre 2019.

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer le Groupe de soutien de Saint-Nazaire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Maxime Larouche

19-163

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise le Groupe de soutien à utiliser la salle Rondin pour la tenue de son activité le 26 octobre 2019;

Que l'organisme sera responsable de tenir les lieux propres et que des frais de ménage au montant de 20 \$/h pourront être facturés à l'organisme.

Acceptée

8. ADMINISTRATION

8.1. Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Nazaire reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Charles Lapointe

19-164

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Pierre-Yves Tremblay, directeur général soit adopté;

QUE Pierre-Yves Tremblay directeur général soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

- 8.2. Adoption du règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 2011, le règlement n° 284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière Accès Logis pour des crédits de taxes (ci-après : le « règlement »);

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Municipalité et le Groupe de soutien de Saint-Nazaire inc. relative aux crédits de taxes foncières et de services de l'Oasis des bâtisseurs;

ATTENDU QUE ce règlement ne précise pas ce qu'il entend par « crédit de taxes » et qu'il y a lieu d'y remédier pour fins de clarification;

ATTENDU QUE l'article 94.5 de la Loi sur la société d'habitation du Québec, RLRQ, c. S-8;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté à la séance de ce conseil tenue le 2 juillet 2019;

19-165

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Maxime Larouche

Et résolu que le règlement suivant soit adopté :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire adopte le règlement n°370-19 modifiant le règlement n° 284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière Accès Logis pour des crédits de taxes et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 2 du règlement 284-11 est modifié par l'ajout, à la suite des mots « sous la forme d'un crédit de taxes », des mots suivants : « foncières et de tarification des services ».

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 284-11 est modifié par l'ajout, à la suite des mots « crédit de taxes », du mot « foncières » et, à la fin du paragraphe, de ce qui suit: « de même que, pour L'Oasis des bâtisseurs, un crédit sur la tarification des services d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures et matières recyclages s'établissant comme suit :

- pour les cinq premières années, soit de 2015 à 2019, un crédit sur la tarification de (32) trente-deux unités;
- à compter de la sixième année jusqu'à la trente-cinquième année, soit de 2020 à 2049, un crédit sur la tarification de vingt-quatre (24) unités;

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

8.3. Vente du terrain n°31 du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au quartier Boréal, Saint-Nazaire;

ATTENDU QUE le terrain n°31 portant le numéro cadastral 5 683 622 est disponible à la vente;

ATTENDU QUE Marie-Michelle Gagnon a signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au coût de 17 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Derek O'Hearn

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 5 683 622 à Marie-Michelle Gagnon au coût de 17 700 \$ plus les taxes applicables;

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées;

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur;

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Adoptée

8.4. Octroi de mandat à Stantec pour la mise à jour des plans du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre à jour les plans du quartier Boréal en vue de réaliser la phase III du développement;

ATTENDU QUE la firme Stantec a déposé une offre de services en date du 28 août 2019 pour la mise à jour des plans du quartier Boréal et du suivi durant les appels d'offres au coût de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

19-167

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Maxime Larouche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat de mise à jour des plans du quartier Boréal et du suivi durant les appels d'offres, au besoin, à la firme Stantec au coût de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 61000 411 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 3 septembre 2019 -
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Acceptée

8.5. Congrès de la FQM 2019

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel les 26, 27 et 28 septembre 2019;

ATTENDU QU'il est d'intérêt et d'utilité publics que des représentants de la municipalité participent à ce congrès;

ATTENDU QUE Jules Bouchard, maire et Jean-François Néron, conseiller, ont manifesté leur désir de participer à ce congrès;

19-168

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jules Bouchard, maire et Jean-François Néron, conseiller à participer au congrès 2019 de la FQM qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec et que la municipalité acquitte les frais d'inscription de 1 598 \$ plus les taxes applicables;

Que la municipalité rembourse les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 11000 305 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 3 septembre 2019 -
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Acceptée

8.6. Signature d'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable pour le quartier Bouchard de la municipalité de Saint-Nazaire par la ville d'Alma – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la municipalité a formulé une demande à Ville d'Alma afin de raccorder 26 propriétés situées dans le quartier Bouchard au réseau d'aqueduc de la ville d'Alma;

ATTENDU QUE Ville d'Alma a consenti au branchement des 26 propriétés;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable pour le quartier Bouchard de la municipalité de Saint-Nazaire par la Ville d'Alma;

19-169

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Maxime Larouche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer l'entente à intervenir avec Ville d'Alma et tout autre document jugé utile.

Acceptée

8.7. Signature d'une offre d'achat pour un terrain sur la route 172 Ouest (cadastre no 5 682 885)

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la route 172 Ouest et tous les citoyens de la rue Bouchard sont présentement alimentés en eau potable par un puits privé détenu par madame Germaine Labonté;

ATTENDU QUE l'eau du puits ne respecte pas les normes du ministère d'environnement et que les citoyens de ce secteur sont en avis d'ébullition;

ATTENDU QUE la municipalité projette de fournir de l'eau potable aux citoyens du quartier Bouchard par la Ville d'Alma en afin de régler la problématique de salubrité du puits privé desservant ce secteur en eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire se porter acquéreuse l'immeuble portant le numéro cadastral 5 682 885 appartenant à madame Germaine Labonté afin de pouvoir raccorder le réseau d'aqueduc privé au réseau de la Ville d'Alma;

ATTENDU QUE les conduites d'aqueduc privées sont exclues de l'offre d'achat et que la municipalité prendra possession du terrain et du puits lorsque les conduites d'aqueduc seront raccordées.

19-170

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer une offre d'achat pour l'immeuble portant le cadastre 5 682 885 appartenant à Mme Germaine Labonté.

Acceptée

8.8. Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du PIIRL – Dénonciation

ATTENDU QUE les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont adopté, en 2018, un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cet exercice de planification a été réalisé avec rigueur et que les élus se sont concertés pour prioriser des interventions sur environ 25 % du réseau routier local tel qu'édicte dans les paramètres de l'élaboration du Plan;

ATTENDU QUE l'adoption du PIIRL par la MRC devait permettre aux municipalités d'obtenir du financement auprès du ministère des Transports du Québec, afin de combler une partie des coûts pour les interventions sur le réseau routier local priorisé;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) qui devait supporter les municipalités ne disposait pas des sommes nécessaires pour satisfaire les besoins et a été remplacé par un nouveau Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le PAVL ne dispose pas des fonds pour répondre aux nombreuses demandes des municipalités ayant déposé des projets en lien avec le PIIRL;

ATTENDU QU'aucune municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a obtenu d'aide financière pour la réfection de tronçon de route priorisé dans le cadre du PIIRL;

ATTENDU QUE l'état des routes priorisées en 2018 se détériore davantage et que le coût des interventions devra être revu à la hausse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont retardé d'investir sur les routes priorisées en attente d'une aide financière;

ATTENDU QUE les municipalités n'auront d'autres choix que de réaliser les travaux sur les routes priorisées dans le cadre du PIIRL en raison de la détérioration excessive;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-171

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire demande au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel, d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été priorisées dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire tient à dénoncer cette situation auprès du gouvernement du Québec puisque la MRC Lac St-Jean-Est a consenti beaucoup d'efforts afin d'obtenir un consensus sur le PIIRL;

QUE copie de la résolution soit envoyée au premier ministre du Québec monsieur François Legault, à Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, ainsi qu'aux Municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Acceptée

8.9. Signature d'une entente avec Construction ML

ATTENDU QUE la municipalité désire conclure une entente avec l'entreprise Construction ML pour la construction d'un jumelé au quartier Boréal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-172

Que les membres du conseil de Saint-Nazaire mandatent Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer l'entente à intervenir avec l'entreprise Construction LM et tout autre document jugé utile.

Acceptée

8.10. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Festival L.M. Country

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Charles Lapointe
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-173

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux organisateurs ainsi qu'à tous les bénévoles du Festival L.M. Country pour le succès de la 8^e édition du festival.

Acceptée

8.11. Motion de félicitations au Groupe de Soutien de Saint-Nazaire

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Maxime Larouche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-174

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles du Groupe de Soutien de Saint-Nazaire pour l'organisation des brunchs au Rondin pendant la 8^e édition du Festival L.M. country.

Acceptée

8.12. Motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de la 1^{re} édition du Tournoi de baseball des Bombes de Saint-Nazaire

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Charles Lapointe
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-175

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles de la 1^{re} édition du tournoi des Bombes de Saint-Nazaire.

Acceptée

9. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies aux familles de messieurs Réal Simard et Pierre Boivin, décédés en juillet 2019 ainsi qu'à la famille de monsieur Louis-Marie Harvey décédé en août 2019.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

10. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

11. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-176

Que la séance soit levée à 21 h 38.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 3 septembre 2019

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire